

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1357)

Adopté

AMENDEMENT

N° AE31

présenté par

M. Buisson, Mme Le Pen, M. Chenu, M. François, Mme Hamelet, M. Pfeffer, Mme Robert-Dehault, M. Falcon, M. Jolly et M. Guinot

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« le fonctionnement de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de résolution s'appuie sur l'article 48 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne or cet article n'a pas de rapport avec l'article cité dudit traité.

Cet amendement a pour objet de remplacer la référence au traité sur le fonctionnement de l'UE qui a trait aux « mesures nécessaires pour l'établissement de la libre circulation des travailleurs » avec une référence au même article 48 du traité sur l'UE qui a trait à la procédure de modification des traités.